

Membres du CÉ 2023-2024		Présent	Absent
1	Mme Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, parent	X	
2	Mme Lysanne Brunet, parent	X	
3	Mme Andréanne Chevrette, parent	X	
4	Mme Karine Dubois, parent		X
5	M. Vincent Thériault, parent	X	
6	M. Marc Brunette, enseignant	X	
7	Mme Marie-Josée Boisclair (Mme Johanne Girard) enseignante	X	
8	Mme Julie Chabbert (Mme Karine Cloutier) enseignante	X	
9	Mme Catherine Lebel, orthophoniste (M. Alberto Rojas, psychoéducateur)	X	
10	M. Benoît Daneau, technicien du service de garde	X	
11	Mme Julie Boucher, Patro Villeray, membre de la communauté	X	
12	Membre de la communauté (à nommer)		
Substituts	Mme Émilie Brisson		
	Mme Émilie Grenier	X	
	Mme Hélène Larouche		
M. Martin Malo (direction)		X	
Mme Annie Maltais (direction adjointe pour la prochaine année scolaire)		X	

École Marie-Favery

Compte-rendu du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du 5 juin 2024, 18h30

<p style="text-align: center;">POINTS</p> <p>A) Approuver AC) Accepter AD) Adopter C) Consulter D) Décider I) Informer P) Proposer S) Seconder</p>	<p style="text-align: center;">Notes au compte rendu</p>
<i>Ouverture de l'assemblée (heure)</i>	La rencontre débute à 18h44
<i>Secrétaire pour la réunion</i>	Lysanne Brunet
1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum	La présidente, Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, déclare le quorum est atteint et que la réunion ouverte. Il est 18h44.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) (doc)	<p>Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt propose le déplacement du point sur le rapport annuel de gestion à la fin des points à adopter, donc dernière résolution de l'année.</p> <p>Martin Malo, Directeur, propose le déplacement du point sur le calendrier dans les points d'informations de la direction.</p> <p>Le point du membre de la communauté, du Patro Villeray, sera présenté en début de rencontre.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Andréanne Chevrette que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée. Adoptée à l'unanimité (01-CÉ-2024-06-05)</p>
3. Lecture et adoption du procès-verbal de dernière rencontre (6 mai 2024) (I) (doc)	<p>Après transmission pour lecture et consultation par courriel,</p> <p>IL A ÉTÉ EST PROPOSÉ le 29 mai par Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité (02- CÉ-2024-06-05)</p>
3.1 Suivi au procès-verbal	
3.1.1 <i>Organisation scolaire 24-25 (doc)</i>	<p>Mme Annie Maltais, directrice adjointe, débutera ses fonctions le 1^{er} juillet.</p> <p>Elle sera présente à l'avenir aux rencontres du CÉ.</p> <p>Les affichages ont eu lieu pour les postes vacants à l'école, quelques postes encore à combler.</p> <p>Départ de Djamila Ouffroukh au service de garde. Le CÉ souhaite la remercier pour l'implication.</p>
3.1.2 <i>PTRDI</i>	Les classes d'accueil à compter de l'année 2024-2025 permettent de conserver les modulaires pour encore quelques années.
3.1.3 <i>Demande d'utilisation de la petite cour (Mira)</i>	<p>L'utilisation de la cour à raison d'une heure la fin de semaine ne pose pas de problème.</p> <p>En revanche, une personne non reliée à Mira semble venir les soirs de semaine avec son chien. Il faut rester vigilant.</p>
3.1.4 <i>Bienvenue à la maternelle</i>	Un beau succès pour cette rencontre avec les futurs élèves de maternelle et les parents.
3.1.5 <i>Visite de l'école par CPE/garderie du quartier</i>	Une visite de l'école par des CPE du quartier a été organisée.
3.1.6 <i>Aidersonenfant.com : statistiques</i>	<p>Une relance a été effectuée dans l'info-parents</p> <p>Statistiques : 20 comptes créés et 26 capsules visionnées.</p> <p>Il est proposé d'ajouter une diapositive sur l'écran d'accueil du SDG pour en faire la promotion.</p>

4. Parole au public	Pas d'intervention du public.
5. Activités nécessitant un changement à l'horaire (A)	Martin Malo, Directeur, présente l'horaire de l'entrée progressive au préscolaire pour la rentrée 2024-2025.
5.1 Rentrée progressive au préscolaire régulier (doc)	Une erreur de date s'est glissée dans la lettre pour la passerelle, pas lundi 28 août, mais bien 26 août. Rentrée progressive à la maternelle privilégiée pour tous les élèves.
5.2 Rentrée progressive au préscolaire La Passerelle (doc)	<p>CONSIDÉRANT que cet horaire et les activités d'accueil nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT le respect des balises en place pour la rentrée progressive au préscolaire.</p> <p>IL EST PROPOSÉ QUE l'horaire de l'entrée progressive soit approuvé sans modifications.</p> <p>Proposé par Vincent Thériault</p> <p>Adoptée majoritairement // (03- CÉ-2024-06-05)</p>
6. Budget de l'école	
6.1 Rapport détaillé 1 ^{er} juin CÉ (doc)	L'état général des finances est présenté.
6.2 Budget annuel 24-25 Proforma : Rapport sommaire (AD) (doc)	<p>Martin Malo, Directeur, présente le Budget annuel 24-25 Proforma.</p> <p>Comme dans la plupart des écoles, le SDG est en déficit, les pertes étant dues à la grève à l'automne 2023. À noter que plus de 55 000\$ ont été demandés en soutien supplémentaire pour absorber les coûts du soutien additionnel mis en place au service de garde pour répondre aux besoins spécifiques de certains élèves admis aux dîners ou après l'école. Lorsqu'elle est disponible, cette aide arrive après la fin de l'année scolaire pour absorber les déficits encourus.</p> <p>Les mesures supplémentaires doivent être utilisées avant le 30 juin sinon elles ne pourront être reportées au prochain budget.</p> <p>Le SDG confirme que les collations seront offertes jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>CONSIDÉRANT que la présentation du budget est la résultante des discussions et des consultations menées et des besoins identifiés tout au long de l'année scolaire auprès de l'équipe école. La plus grande dépense est représentée par le plan d'effectif qui a déjà été adopté. L'ensemble de la planification budgétaire doit se faire à l'intérieur des ressources et crédits qui nous sont alloués par le CSSDM distribués selon un modèle de distribution normalisé.</p>
6.3 Budget annuel 24-25 Proforma : Rapport détaillé (AD) (doc)	<p>CONSIDÉRANT que les postes enseignants du fonds 1 sont ceux de la prévision 2 de l'année 2024-2025. Donc, la situation évoluera avec la déclaration au 30 septembre.</p> <p>CONSIDÉRANT que nous sommes dans l'attente des règles budgétaires, les montants par élève pour le matériel didactique seront indexés ultérieurement.</p> <p>CONSIDÉRANT que pour les Mesures 15103 (livres de bibliothèque), 15012 et 15331 (programmes alimentaires) et 15024 (Aide aux parents), nous demeurons toujours en attente des règles budgétaires pour l'année 2024-2025, ce qui nous contraint à planifier nos budgets sur la base d'hypothèses actuellement. Par conséquent, le montant de ces allocations demeure inconnu. Ces mesures nous seront décentralisées dès que le CSSDM recevra ces informations.</p> <p>IL EST PROPOSÉ QUE le budget Proforma soit adopté.</p>

	Proposé par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt Adoptée majoritairement // (04- CÉ-2024-06-05)
6.4 Résolution de CÉ pour le transfert du fonds 4 au fonds 9 (AD) (doc)	CONSIDÉRANT que toutes les dépenses réalisées au fonds 9 ont été présentées tout au long de l'année 2023-2024 au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier; IL EST PROPOSÉ que la résolution suivante soit adoptée : Résolution : Le CÉ autorise le transfert du Fonds 4 les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses réalisées au Fond 9 pour l'année scolaire 2023-2024. Proposé par Vincent Thériault Adoptée majoritairement // (05- CÉ-2024-06-05)
6.5 Présentation et confirmation au ministère de l'utilisation des sommes pour les mesures protégées (AP)	À confirmer. Démonstration d'utilisation des mesures à venir et à confirmer par la direction, lorsque la demande aura été faite aux écoles par le ministère.
7. Fournitures (A) et manuels scolaires (C) 2024-2025 (doc)	Martin Malo, Directeur, présente les listes d'effets scolaires pour la prochaine rentrée. La contribution volontaire est dépensée pour certaines activités spéciales. Des parents peuvent contribuer davantage s'ils le souhaitent. Encore cette année, Espace coop sera disponible pour l'achat des listes scolaires. Les images sur les listes pour aider les parents à trouver le bon matériel sont très appréciées. Corrections à apporter aux listes et lettres : <ul style="list-style-type: none"> - Lettre préscolaire 5 ans : Reprendre la phrase que l'école encourage le recyclage dans chacune des lettres. - Ajuster les montants dans la liste de la 3^e année. -
8. Frais chargés aux parents 2024-2025 (A) (doc)	CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières; CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi; CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires); CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées; CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi; CONSIDÉRANT qu'il y a une recherche d'équilibre entre l'autonomie professionnelle des enseignants et l'uniformité, les listes variant selon les niveaux. Il est donc RÉSOLU :


	<p>1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2024-2025, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;</p> <p>2) De MANDATER la direction de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.</p> <p>De plus, les membres proposent aussi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'annuler la contribution volontaire pour les classes d'accueil; - d'informer les parents qu'il est possible de parrainer un élève (une famille) des classes d'accueil; - de proposer aux parents d'acheter des fournitures supplémentaires; - que le Bal de Phoenix de la rentrée puisse servir à contribuer à l'achat d'effets scolaires. <p>Proposé par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt Adoptée majoritairement // (06- CÉ-2024-06-05)</p> <p>Pause 10 minutes de 20h15-20h25</p>
<p>9. Projet éducatif 23-27 (AD)</p>	<p>Martin Malo, Directeur, présente le Projet éducatif 2023-2027.</p> <p>À la suite des moyens retenus par chaque cycle, présentés au dernier CÉ, le dispositif choisi par l'ensemble des niveaux est les ateliers d'écriture.</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation;</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet éducatif présenté est le résultat d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative: les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT que la cible, bien que très modeste, a été choisie par les enseignants et que ceux-ci sont mobilisés par les moyens efficaces, différents pour chaque cycle, et le dispositif « Ateliers d'écriture » choisis;</p> <p>IL EST PROPOSÉ d'adopter le projet éducatif 23-27 tel que déposé.</p> <p>Proposé par : Lysanne Brunet Adoptée majoritairement // (07- CÉ-2024-06-04)</p>
<p>10. Consultation des élèves 24-25 (C)</p>	<p>Il est proposé de consulter les élèves sur le SDG. Les collations, les activités proposées dans la journée d'atelier du mardi ou du vendredi, le matériel de jeux, etc.</p> <p>Il serait pertinent de faire un retour sur les résultats concrets des consultations ultérieures ex : ballon basket, marquage, but soccer.</p>
<p>11. Plan de lutte contre l'intimidation (doc)</p>	<p>Alberto Rojas, psychoéducateur, présente l'évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</p>

<p>11.1 Évaluation des résultats et bilan 2023-2024 (AD)</p>	<p>2023-2024. Indicateur : nombre de contraventions 56 contraventions majeures, dont 51 actes (physique ou verbal) Grande diminution des violences physiques. On visait aucune augmentation de la violence verbale, mais on constate une légère augmentation du manque de respect de certains enfants dans leurs échanges verbaux avec les pairs et les adultes. La cible du plan de lutte est atteinte pour 2023-2024</p> <p>CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence; CONSIDÉRANT l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le Conseil d'Établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaborée avec la participation des membres du personnel; CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte est proposée par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.</p> <p>IL EST PROPOSÉ d'adopter l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que rédigé par l'équipe. Proposé par : Andréanne Chevrette Adoptée majoritairement // (08- CÉ-2024-06-05)</p>
<p>11.2 Actualisation pour 2024-2025 (AD)</p>	<p>Alberto Rojas et Martin Malo, Directeur, présentent le Plan de lutte 2024-2025.</p> <p>Objectif : diminuer le rejet chez les élèves À la suite du questionnaire QSVE on maintient les questions, mais les effets seront monitorés.</p> <p>Faits saillants : 4e année : Atelier sur l'intimidation donnée par une policière 5e année : Les dangers sur les réseaux sociaux 6e année : Projet unité sans violence dans la petite cour avec les plus petits. L'an prochain il est planifié de continuer ce projet et de le faire aussi dans la grande cour. Code de vie : les contraventions deviennent des pénalités, un niveau de couleur sera instauré. Mise en place d'un conseil d'élève Comité de vigie sur le plan de lutte avec les principaux intervenants (proactivité) Billet d'honneur, il est proposé d'indiquer : Étoile de Marie Favery (rendre épïcène)</p> <p>CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence; CONSIDÉRANT qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel; CONSIDÉRANT QUE ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil</p>

	<p>d'établissement.</p> <p>IL EST PROPOSÉ d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé. Proposé par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt Adoptée majoritairement // (09- CÉ-2024-06-05)</p>
11.3 Code de vie 24-25 et plan de lutte – agenda 24-25 (doc)	<p>Alberto Rojas et Martin Malo, Directeur, présentent les modifications pour 24-25.</p> <p>Les règles et comportements attendus ont été révisés pour 2024-2025. Un bref sondage, avec tirage d'un prix, sera envoyé par courriel aux parents peu après la rentrée afin de s'assurer que les familles ont bien pris connaissance du code de vie et qu'ils s'y engagent par signature dans l'agenda.</p> <p>CONSIDÉRANT que le code de vie est disponible dans l'agenda et qu'un contrat d'engagement de l'élève et du parent est signé en début d'année; CONSIDÉRANT que le code de vie convient aux besoins de l'école et à son bon fonctionnement; CONSIDÉRANT le suivi aux manquements, facilitant ainsi le suivi et la cohérence des interventions des membres de l'équipe-école, la prise de conscience de l'élève de son comportement et la communication aux parents; IL EST PROPOSÉ que les quelques modifications au code de vie s'appliquent et soient publiés dans l'agenda. Proposé par Lysanne Brunet Adoptée majoritairement // (10- CÉ-2024-06-05)</p> <p>Le CÉ tient à souligner tout le travail et l'implication de M. Rojas et de tous les intervenants.</p>
12. Rapport annuel de gestion du Conseil d'établissement (AD?) (doc)	<p>Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, Présidente, présente le rapport en version préliminaire puisque les informations de la réunion de ce soir ne sont pas encore consignées.</p> <p>CONSIDÉRANT que le Rapport correspond aux différentes obligations et activités présentées lors des différentes séances du CÉ.</p> <p>IL EST PROPOSÉ de</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Adopter le Rapport tel que présenté sachant que les informations rattachées à la réunion de ce soir seront ajoutées; 2) Transmettre le Rapport final au CSSDM d'ici le 30 juin. <p>Proposé par Vincent Thériault Adoptée majoritairement // (11- CÉ-2024-06-05)</p>
13. Points d'informations/rapports (I)	
13.1 Direction	
13.1.1 Remerciements	La direction remercie le CÉ pour l'implication, félicitations à Marie-Christine pour la présidence.
13.1.2 Calendrier et assemblée générale	L'AGA aura lieu le 5 septembre 2024.
13.2 Personnel enseignant	
13.2.1 Cour d'école/Course-o-thon	Le Course-O-Thon aura lieu le vendredi 7 juin 2024. Partenariat avec La fabrique à projet pour recueillir les dons en ligne.

13.3 OPP	
13.3.1 <i>Compte-rendu de la rencontre 5 - 28 mai (doc)</i>	Le spectacle d'Émile Bilodeau aura lieu au gymnase en cas de pluie sinon à l'extérieur dans la grande cour.
13.4 Membre de la communauté	
13.4.1 <i>Patro Villeray</i>	Table de concertation 6-12 ans; le Patro informera le CÉ dès l'année prochaine. Camp de jour « la place des enfants » dans Petite patrie; il reste des places disponibles au besoin. Cet été, il y aura de l'animation au parc Normanville les vendredis de 17h à 19h. Information sur l' <i>Opération sac à dos</i> dans le dernier Info-parents. Activité offerte pour démystifier la transition vers le secondaire, l'information sera transmise à l'école. Plan de rattrapage; un sondage sera envoyé pour mesurer les impacts. Programmation du parascolaire 2024-2025; une activité extérieure sera planifiée au parc Villeray. 16 juin 2024: spectacle de Musique à l'Unisson
13.5 Groupe de discussion pour les parents d'enfants vivant avec handicap moteur fréquentant notre école	Pas d'activité dans ce groupe depuis la dernière réunion.
13.6 Sécurité aux abords de l'école	
13.6.1 <i>Circulation</i>	Réponse rapide des policiers en cas de stationnement interdit.
13.6.2 <i>Piste cyclable</i>	Travaux sur Christophe Colomb débutent pour 2 ans. Le débarcadère sera sur la rue Boyer quelques mois à l'automne 2025 (pas pendant l'hiver).
14. Comité de parents CSSDM	
15. Correspondance	
16. Varia	
16.1. <i>Colle à moi</i>	15 familles acheteuses et 204\$ de ristourne à l'école en 23-24 (juin à octobre 2023). Les membres sont d'accord pour que la campagne soit reconduite en 2024-2025.
16.2.	Viennoiseries en guise de remerciements à l'équipe de l'école. Bouquet pour Marie-Andrée Dagenais (date à confirmer)
17. Date de la prochaine rencontre	5 septembre 2024 (assemblée générale des parents)
18. Levée de la rencontre	21h50

Signé par :

Présidente	
Direction	